



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 081-218101632-20250917-2025_DEL55-DE



Séance du 17 SEPTEMBRE 2025

2025 / 04 / 01

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 19
REPRESENTES	: 14
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *10 SEPTEMBRE 2025*

Date d'Affichage : *10 SEPTEMBRE 2025*

Secrétaire de Séance : *Guy ESTRABAUD*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BARENS Janine, ROQUES Christine, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès
BANCAL Philippe par ROUQUETTE Françoise
GORIN Serge par ALBERT Corine
BERBESSOU Michel par AMALRIC André
MONNIER Laurent par GUIRAUD Marie
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
ASSEMAT Clothilde par LOUP Karine
CAUQUIL Fabrice par CÈNES Frédéric
BRIANT Jean-Michel par MARTIN Michel
CASTAGNÉ Chantal par ROQUES Christine
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Dénomination Place du Souvenir Français

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n°2021/03/21 du 1^{er} Juillet 2021 du Conseil Municipal relative à la dénomination de voies sur l'ensemble du territoire communal

VU les délibérations n°2022/02/23 du 13 Avril 2022 et n°2023/04/23 du 11 Octobre 2023 du Conseil Municipal venant apporter des compléments concernant certaines dénominations et actualisant le tableau général des dénominations des voies ;

CONSIDERANT que l'Association du Souvenir Français est une association créée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1^{er} février 1906 qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France au travers d'actions patrimoniales, commémoratives et pédagogiques ;

CONSIDERANT que l'association est très implantée sur le territoire national et regroupe des Comités locaux, comme celui de Mazamet-Aussillon dont les membres, par leur mobilisation bénévole, font vivre au quotidien la mémoire combattante française ;

CONSIDERANT que l'Association est à l'initiative de multiples actions pour la transmission du devoir de mémoire et le maintien du souvenir des soldats morts pour la France par l'entretien de tombes et des monuments commémoratifs notamment ;

CONSIDERANT que par courrier reçu le 1^{er} Juillet, le Président du Souvenir Français a proposé de dénommer l'espace public situé devant le cimetière Bon Repos, au nom du « Souvenir Français » afin de rendre hommage aux valeurs portées par l'Association : « *entretenir, conserver, transmettre* » ;

CONSIDERANT que l'Association du Souvenir Français organise dans ce cimetière, chaque 1^{er} Novembre, une commémoration en l'honneur des soldats morts pour la France et que ce lieu de recueillement représente ainsi un symbole fort ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Finances - Intercommunalité - Ressources Humaines - Administration générale* » du Mardi 9 Septembre 2025 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- de dénommer l'espace public situé devant le cimetière Bon Repos « Place du Souvenir Français ».
- d'actualiser le tableau général des dénominations des voies ci-après annexé ;

- De donner pouvoir à M. le Maire pour toute opération en relation à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Guy ESTRABAUD

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier FABRE".

Olivier FABRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guy ESTRABAUD".

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

S²LO

ID : 081-218101632-20250917-2025_DEL55-DE

